



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****19079075***

de

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

03 JUIN 2019DU BRABANT WALLON
GreffeN° d'entreprise : **0417 273 313****Dénomination**(en entier) : **EUROTIP**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **1420 Braine-l'Alleud, Chaussée de Tubize 483****Objet de l'acte : Révocations des délégations de pouvoirs**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 13 mars 2019

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide de révoquer, avec effet immédiat, tout pouvoir délégué antérieurement à, respectivement, Monsieur Pierre GRABETTE et Monsieur Joël VANDOMMELE, en ce compris les délégations de pouvoirs qui leur ont été conférées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 2 juillet 2004, telles que publiées aux Annexes du Moniteur belge du 7 octobre 2004 sous le numéro 04140976.

Le conseil d'administration mandate Me Xavier VAN der MERSCH, avocat au barreau de Bruxelles dont le cabinet DALDEWOLF est établi à 1050 BRUXELLES, avenue Louise 81, avec pouvoir de substitution, aux fins de procéder aux formalités de publication découlant des présentes résolutions, d'accomplir tout acte et de signer tout document utile ou nécessaire à cette fin.

Xavier Van der Mersch, mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).